



Amicale Laïque St Brevin

6 rue Lavoix- ST BREVIN

Tel. 02.40.64.49.37-

adresse mail : [contact @albrevin.org](mailto:contact@albrevin.org)

REGLEMENT DES ATELIERS ENFANTS

Article 1

L'association est régie par la loi de 1901.

L'adhésion à l'Amicale comprend une assurance couvrant les risques d'accident dont la responsabilité nous serait imputée. Cette couverture n'est valable que pendant les horaires de cours. *L'intervenant et l'amicale ne sont pas responsables de la dégradation des vêtements.*

Article 2

Nous rappelons aux parents que leur(s) enfant(s) ne sont pas sous la responsabilité de l'Amicale en dehors des cours. La responsabilité des parents est engagée jusqu'à la prise en charge de l'enfant. Les parents doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant(e) avant de laisser leur enfant. Les parents doivent venir reprendre les enfants à l'heure exacte de la fin du cours, l'intervenant(e) et l'amicale n'étant alors plus responsables. Un enfant mineur ne pourra quitter seul le cours avant l'heure de fin prévue que sur autorisation écrite de la famille

Article 3

En cas d'accident, le professeur et/ ou le référent informe(nt) les familles et font donner les soins urgents nécessaires. Il appartient à chaque partie intéressée de faire dans les délais la déclaration d'accident à son assureur.

Article 4

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation des statuts et du règlement.

Article 5

Les cours ont lieu chaque semaine, suivant le calendrier proposé.

Article 6 : ne concerne que le Babygym

La présence de l'un des parents est exigée pendant le cours des petits.

Article 7

Toute activité commencée fait l'objet d'un règlement pour l'année scolaire entière et ne peut donner lieu à remboursement, sauf en cas de déménagement ou de maladie prolongée (un courrier justificatif est exigé)

Article 8

Pour la bonne marche de l'atelier, il est demandé une présence régulière au cours. Il est impératif d'arriver à l'heure, voire même 5 minutes en avance. En cas d'absence prolongée, nous vous demandons de prévenir l'amicale en laissant un message sur le répondeur au 02 40 64 49 37 ou pour le Babygym en contactant l'animatrice au 06 77 00 94 88.

Article 9

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En cas de changement de coordonnées (téléphone, adresse, ...), ces modifications doivent nous être communiquées.

Article 10

Le règlement est remis à toute personne inscrivant un enfant à un atelier. Il peut être modifié par le bureau.



Amicale Laïque St Brevin
6 rue Lavoix- ST BREVIN
Tel. 02.40.64.49.37-

adresse mail : [contact @albrevin.org](mailto:contact@albrevin.org)

Informations et autorisation à remettre à l'Amicale

Renseignements qui concernent la santé de l'enfant et nécessitant une attention particulière (allergie – maladie.....).
Noter "Sans objet" si rien à déclarer. Sinon détailler les mesures particulières.

.....

Autorisations : cocher ci-dessous les autorisations que vous souhaitez donner

- J'autorise les personnes suivantes à prendre mon enfant à la sortie du cours.
Nom et prénom : Tél :
- J'autorise les personnes suivantes à prendre mon enfant à la sortie du cours.
Nom et prénom : Tél :
- J'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets pour se rendre et revenir de l'activité à laquelle il est inscrit à l'amicale laïque.
- J'autorise l'Amicale Laïque de Saint Brevin à **photographier ou filmer** mon enfant dans le cadre des travaux du cours et pour la promotion des activités culturelles (exemple : magazine municipal, site Internet amicale ou municipal, expositions de l'atelier, ...)
- J'autorise les représentants et l'intervenant de l'amicale laïque de Saint Brevin à prendre, en cas d'urgence, **toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant (appel SAMU, Pompiers)**

Date : / /

Signature du ou des adultes responsables :